

(N<sup>o</sup> 21.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1895.

---

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi portant dérogation, pour l'année 1895, aux dispositions du 3<sup>me</sup> alinéa de l'article 8 de la loi du 31 juillet 1883, relative à l'impôt sur le tabac.

*(Voir les n<sup>os</sup> 79 et 83, session de 1894-1895, de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; HARDENPONT, Vice-Président; NAGELMACKERS, COOLS, HERRY, FINET, VAN PUT et ALLARD, Rapporteur.

MESSIEURS.

Comme suite au rapport qui a été présenté à la Chambre dans sa séance du 7 février, aucune observation n'ayant été formulée, votre Commission vous propose, à l'unanimité de ses membres, l'adoption du Projet.

*Le Rapporteur,*  
VICTOR ALLARD.

*Le Président,*  
Baron P. BETHUNE.